

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 09/12/2025

Délibération  
n° CA-2025- 38

*relative à la désignation d'un représentant des enseignants-chercheurs au conseil de coopération documentaire du Service inter-établissements de coopération documentaire de Toulouse (SICD)*

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 714-2, L. 718-2 et D. 714-35 ;

**Vu** la délibération n° CA-2021-46 relative à la désignation d'un enseignant-chercheur au conseil de coopération documentaire du service inter-établissements de coopération documentaire de Toulouse (SICD) ;

**Vu** la convention portant création du Service inter-établissements de coopération documentaire de Toulouse en date du 12 février 2016, notamment son article 5 ;

**Considérant** que le conseil de coopération documentaire du Service inter-établissements de coopération documentaire de Toulouse comprend un représentant des enseignants-chercheurs et un représentant des étudiants de l'université Toulouse Capitole, désignés sur proposition du président, par leurs représentants respectifs au conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article unique :**

Sur proposition du président de l'université, considérant les résultats du vote :

- 12 (/ 12) représentants des enseignants-chercheurs présents ou représentés
- 12 voix favorables
- 0 voix défavorables
- 0 abstentions,

M. Laurent POSOCO est désigné comme représentant des enseignants-chercheurs au sein du conseil de coopération documentaire du SICD, pour un mandat d'une durée de quatre ans.

Le président du conseil d'administration,

